

Les fondations, prix et bourses de l'Académie de Stanislas

François LE TACON

Avant la Révolution de 1789

Le 28 décembre 1750, le bureau de la chancellerie du duché de Lorraine publiait un édit signé *Stanislas roy* et enregistré le 31 décembre à la cour souveraine. Il est repris le 17 janvier 1751, dans une convention passée entre Antoine-Martin Chaumont de La Galaizière¹ et le ministre du roi de France Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville. Cette convention est suivie le 25 janvier 1751 de l'autorisation de Louis XV, avec promesse de ne jamais y contrevenir. Cet édit de 1750 instituait en douze articles une bibliothèque, qui fut d'abord installée au Palais ducal dans la galerie des Cerfs. Cette bibliothèque était placée sous l'autorité d'un bibliothécaire et d'un sous-bibliothécaire recevant respectivement par an 1 200 et 600 livres de France. L'édit instituait également un concours à l'issue duquel seraient décernés chaque année deux prix de 1 800 livres chacun, ramenés en 1761 à 600 livres, l'un à un ouvrage de sciences, l'autre à un ouvrage de littérature. Pour l'attribution de ces deux prix, l'édit instituait « à perpétuité quatre censeurs royaux également rétribués, lesquels conjointement avec [le] bibliothécaire qui formera le cinquième, y vaqueraient pendant le mois d'octobre, novembre et décembre [...] et désigneraient les ouvrages à couronner – ce dont au préalable ils rendraient compte au souverain. »

Par une instruction particulière du 16 janvier 1751, signée du roi, le collège des censeurs, auxquels sont adjoints des censeurs honoraires, est transformé en Société Littéraire de Nancy ou *Societas Nanceiana Litteraria* (sceau du 19 août 1751). Ces censeurs avaient l'obligation d'organiser chaque année trois séances publiques : une le 8 mai, fête de saint Stanislas, une seconde le 20 octobre, jour de naissance du roi de Pologne et une troisième le jeudi de janvier qui suit les « Rois » ; cette dernière était destinée à couronner les lauréats des deux concours.

Le 27 décembre 1751, le roi Stanislas donne à la Société Littéraire les statuts de Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy qui comprend alors cinq pensionnaires, titulaires d'une pension du roi, douze membres honoraires de la noblesse et du clergé, non obligés de résider à Nancy, quinze membres titulaires résidant à Nancy et des associés étrangers au nombre maximum de huit. La Société est placée sous la responsabilité d'un directeur annuel et d'un secrétaire perpétuel.

Les lauréats des concours de la Société Royale devaient être Lorrains. Ils devaient fournir leur portrait qui était placé dans la bibliothèque. Leurs noms étaient proclamés en assemblée publique. Ils étaient libres de choisir telles matières relatives aux dites sciences, littérature et arts, qu'ils jugeraient à propos suivant leurs goûts, pourvu qu'ils soient d'utilité évidente. Les censeurs regrettaient profondément cette liberté. Le 1^{er} février 1759, le comte de Tressan considérait comme une cause cachée de la faiblesse des ouvrages la trop grande liberté laissée dans le choix des sujets. « Ne serait-il pas possible, demande-t-il, que sans nous écarter de l'esprit de la fondation, nous puissions convenir entre nous de quelques sujets relatifs à nos propres études ? Nous les proposerions dans une séance publique, sans prétendre forcer les compositeurs à s'y assujettir ». Mais Stanislas est inflexible sur le règlement.

1 Antoine-Martin Chaumont, marquis de La Galaizière, nommé chancelier de Lorraine (lettres patentes du 18 janvier 1737) et intendant des troupes françaises en Lorraine (commission en date du 28 avril de la même année). Sa mission consiste à introduire en Lorraine l'administration française, dans l'attente du rattachement du duché à la France.

Les ouvrages primés pouvaient être acceptés pour impression dans les mémoires annuels de la société après corrections du secrétaire perpétuel. À partir du 24 novembre 1761, l'appréciation des ouvrages au concours se fait par deux commissions qui communiquent leur avis à l'assemblée plénière qui statue. Mais, avant toute décision, la société devait soumettre son choix au roi de Pologne. Stanislas intervenait en effet constamment dans les décisions de la Société, ce qui n'a pas été sans heurts comme nous le verrons par quelques exemples.

D'après l'article X des Statuts de décembre 1750, un lauréat deux fois couronné entrait de plein droit à l'Académie. Le cas se posa pour la première fois en 1754 pour Pierre Le Moine, professeur de rhétorique à l'Université de Pont-à-Mousson. La société refusa ce double lauréat en arguant qu'« un horloger, un serrurier et autres gens de bas étages », ou même de réputation équivoque, ne pouvaient siéger à côté de Lorrains distingués par leur naissance et leur savoir. En effet, de 1751 à 1765 inclus, on compte parmi les lauréats en sciences un serrurier, un sellier, trois machinistes, trois horlogers, un menuisier, un jardinier et un cultivateur, à peu près tous proposés comme lauréats par Stanislas. Ces Messieurs de la Société Royale ne pouvaient accepter dans leurs rangs des gens de si basse extraction.

Les sujets traités par ceux qui concouraient étaient des plus divers, parfois des plus farfelus. Par exemple en 1756, le sieur Janeth, chirurgien de Lunéville, proposa une nouvelle méthode de fabrication de l'amidon à partir des racines de Bryone dioïque ou navet du diable (*Bryonia dioica*). Cette poudre d'amidon extraite de la Bryone était destinée au poudrage des cheveux. Elle devait économiser l'amidon habituellement tiré des céréales. Janeth estimait que 800 000 personnes pourraient avantageusement l'utiliser, permettant ainsi à 125 000 personnes supplémentaires de se nourrir convenablement avec le blé ainsi économisé. Stanislas avait décidé de lui attribuer pour cette découverte le prix littéraire déjà attribué par la Société Royale. Le 3 février 1756, les membres de la Société Royale contestèrent ce choix et firent remarquer que la Bryone était une plante toxique contenant un puissant laxatif et d'autres composés, qui pouvaient attaquer la racine des cheveux. Ils nommèrent une commission chargée d'étudier ce problème. Le 6 février 1756, Solignac, le secrétaire perpétuel, fait savoir que, sur proposition de la commission, « le Roi avait résolu de faire durant trois mois l'épreuve de la poudre à poudrer sur quantité d'enfants ». Le 16 février 1756, le roi se rend à la raison : « Le Roi qui a bien voulu le sentir a révoqué les ordres qu'il nous avait donné. » Stanislas obligera cependant la Société Royale à attribuer le prix littéraire au sieur Janeth. Mais sous la pression des sociétaires, il accepta de payer de ses propres deniers une somme équivalente à l'authentique lauréat.

Un autre exemple de l'intervention de Stanislas est celui des bateaux à aubes actionnés, soit par une roue à l'intérieur de laquelle marchaient plusieurs hommes ou deux chevaux, soit par un système de cordes actionnées à la main. L'inventeur de ce type de bateau est le sieur Arnoux (ou Arnould), horloger de Stanislas. Les premiers essais furent d'abord effectués sur le canal de Lunéville. D'autres essais furent ensuite effectués devant une commission de la Société Royale sur la Meurthe avec trois bateaux chargés de pierre, depuis le port du Crône au pont de Malzéville jusqu'à Pont-à-Mousson. Stanislas avait lui-même proposé des améliorations. La Société Royale, sous la pression de Stanislas, décerna un prix au sieur Arnoux, à la place du docteur Rougemaitre, médecin de Bitche, qui avait pourtant obtenu le prix des Sciences à l'unanimité pour ses travaux sur l'huile de pétrole de Walzbrun. Le docteur Rougemaitre, que la Société Royale avait fait se déplacer à Nancy, recevra cependant l'année suivante la moitié du montant d'un prix.

Après la mort de Stanislas, les concours se poursuivirent jusqu'en 1792, malgré l'absence de subsides du roi de France qui n'a signé des lettres patentes pour l'Académie qu'en 1773.

Chaque année les deux prix furent décernés, sauf quand les ouvrages n'avaient pas la qualité suffisante.

En 1773, le prix des Lettres, pour *L'Eloge de la poésie*, récompensa l'abbé Grégoire, alors sous-diacre et régent en sixième au collège de Pont-à-Mousson. La Société Royale, plus que pointilleuse, considérait que l'abbé Grégoire n'était pas Lorrain, mais Évêchois en raison de sa naissance à Vého dans l'évêché de Metz. Mais, comme il était enseignant en Lorraine ex-ducale à Pont-à-Mousson, on lui attribua le prix.

En mai 1792, un riche israélite, M. Lippman Beer, probablement, Théodore Cerf Beer Lippman, président du syndicat général des juifs d'Alsace et de Lorraine, fit un don à la Société Royale de 54 jetons d'argent de la compagnie pour une valeur de 50 écus. C'est la première fois que la Société Royale recevait un don d'un particulier. En retour, la Société Royale proposa à M. Lippman Beer d'établir un prix sur le sujet suivant : « Quelle a été la distribution des trois pouvoirs chez les Hébreux depuis l'élévation de Saül à la royauté jusqu'à la conquête des Romains ? » Mais, en 1793, la Société, comme toutes les autres, fut dissoute sur proposition d'un de ses anciens lauréats, l'abbé Grégoire et le prix Lippman Beer ne fut pas attribué.

Le dix-neuvième siècle

Le 20 juillet 1802, quelques membres de l'ancienne société adressèrent au préfet Marquis la permission de se réunir sous le nom de Société libre des sciences, lettres et arts de Nancy. Le préfet autorisa les signataires à se réunir dans la salle de lecture de la bibliothèque qui avait été transférée dans les locaux de l'Université. Mais la nouvelle société n'avait pas de moyens financiers. Chaque sociétaire était tenu de contribuer aux dépenses générales.

Néanmoins, la société attribua à partir de 1803 un prix de mœurs décerné à un élève de l'École centrale. Elle essaya de rétablir un prix littéraire, mais comme ses moyens étaient toujours limités, le prix était une place d'associé correspondant. En 1817, elle reçut un éloge du poète lorrain Nicolas Gilbert, qui lui plut. L'auteur était Auguste Prosper Guerrier de Dumast qui entra ainsi à l'Académie pour 50 ans.

À partir de 1820, grâce à des dons anonymes, l'Académie possédait un maigre budget et attribuait sporadiquement des prix littéraires ou scientifiques. En 1837, elle décerna un prix spécial provenant d'un don de 1 000 francs que l'abbé Grégoire fit à sa mort en 1831. Ce prix fut attribué pour le sujet numéro 3 des six sujets proposés dans son testament par l'abbé Grégoire : « Quels seraient les moyens d'inspirer aux savants, gens de lettres et artistes, du courage civil et de la dignité ; de prévenir ou de guérir la propension qu'ils ont presque tous à l'adulation et à la servilité. » Le lauréat fut M. Perrot, professeur de philosophie et de rhétorique au collège de Phalsbourg. En 1855, elle reçut indirectement son premier legs véritable, 1 000 francs annuels provenant des revenus des 280 000 francs légués à la ville de Nancy par Henri Braconnot, botaniste, pharmacien et chimiste, membre titulaire de notre compagnie de 1809 à 1855. En réalité, la ville de Nancy qui attribuait 600 francs de subvention annuelle à l'Académie, porta cette subvention à mille francs en prenant le tout sur les revenus du legs Braconnot. Depuis Henri Braconnot, les legs se sont multipliés, un peu plus d'une trentaine. En 1876, à la demande d'un donateur, l'Académie créa un prix de vertu. Ces prix de vertu se sont multipliés à l'initiative de différents autres donateurs.

La période actuelle

Les prix de dévouement

Les prix de vertus sont devenus prix de dévouement en 1964. Ces prix de dévouement, en nombre variable suivant les années, sont attribués à des personnes particulièrement méritantes, qui ont fait preuve de courage pour venir au secours de leurs semblables ou qui se sont consacrées entièrement à des œuvres sociales. Par exemple, en 2016, un prix de dévouement a été attribué à Louis Asselin et Lucas Dalier, élèves de terminale S au lycée Chopin de Nancy pour avoir sauvé une de leurs camarades par un massage cardiaque. Un second prix de dévouement a été attribué à l'association des Blouses Roses de Nancy où 128 bénévoles œuvrent à l'hôpital des enfants du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy-Brabois ainsi que dans trois maisons de retraite et au centre de gériatrie du CHU.

Un autre prix de dévouement est celui de la Famille française, qui est attribué chaque année en association avec la présidente de l'Association départementale 54 de la Famille française, à une personne qui a manifesté un très grand dévouement pour les personnes de sa famille.

Les prix de médecine

Plusieurs prix de médecine sont attribués chaque année à la suite de donations relativement récentes de médecins membres de notre compagnie.

Prix du professeur Paul Louis Drouet

Décédé le 10 juillet 1955, Paul Louis Drouet a été chef de clinique de dermato-vénérologie, puis titulaire de la chaire de thérapeutique, avant d'être chef de la clinique médicale B. Le prix Paul Louis Drouet est destiné à récompenser un ouvrage ou une thèse dans le domaine de la santé.

Prix du doyen Jacques Parisot

Décédé le 7 octobre 1967, le doyen Jacques Parisot a fait ses études à la faculté de médecine de Nancy. Son implication en médecine sociale lui vaudra une réputation nationale puis internationale. De 1937 à 1939, il sera président du comité d'hygiène de la Société des Nations. Le prix Jacques Parisot est destiné à récompenser des œuvres, des institutions, des médecins ou des étudiants, dont les travaux prolongent l'œuvre médicale dans le domaine social du doyen Jacques Parisot.

Prix du professeur Jean Hartemann

Décédé le 7 novembre 1986, Jean Hartemann a été professeur de clinique obstétricale, directeur technique de la maternité de Nancy et directeur de l'école de sages-femmes. Le prix Jean Hartemann est destiné à récompenser une personne ou une association ayant œuvré pour la santé de la mère et de l'enfant.

Les prix littéraires

Prix Paul Aubry et Louis Marin

Avec les donations de Louis Marin, ancien président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, en 1976 et celle de Paul Aubry² en 1984 est créé un prix littéraire récompensant, soit

² Paul Aubry (1901-1984) : président de l'Union mutualiste de Meurthe-et-Moselle de 1951 à 1976, il est un dirigeant mutualiste national jusqu'en 1975. Il est également administrateur de la Caisse nationale de sécurité

l'auteur d'un ouvrage publié par un éditeur, soit l'auteur d'un travail de recherches universitaire non encore édité traitant de l'histoire de la Lorraine. En 2012, ce prix a été inclus dans le prix littéraire Georges Sadler.

Le prix littéraire lorrain Georges Sadler

Né le 16 octobre 1879 à Nancy, Georges Sadler est entré au Conservatoire de Nancy et a poursuivi ses études au Conservatoire de Bruxelles, dont il fut lauréat au concours de violon. Pour des raisons de santé, il dut mettre fin à sa carrière de violoniste. Revenu à Nancy en tant que journaliste, il créa en janvier 1914 la Société Erckmann-Chatrion, dont le premier président fut Émile Hinzelin. C'est en 1924 que fut créé le prix Erckmann-Chatrion, attribué chaque année au mois de novembre à un écrivain lorrain par un jury composé d'écrivains, d'artistes ou de personnalités diverses. Georges Sadler présida le comité jusqu'à sa mort en 1958. En octobre 1959, le comité prit connaissance d'une lettre de Georges Sadler qui proposait soit la dissolution, soit l'intégration dans l'Académie nationale de Metz, soit la continuité, ce que choisit le comité. Mais manquant de confiance dans le comité, Georges Sadler avait fait don de sa fortune à l'Académie de Stanislas, à charge pour elle de créer un prix littéraire, le prix lorrain Georges Sadler et deux bourses. Les conditions d'attribution ont été légèrement modifiées en 2012 pour y intégrer le prix littéraire Aubry-Marin.

Le prix littéraire lorrain Georges Sadler est attribué à un ou plusieurs ouvrages en prose, de forme historique, folklorique ou romancée, se rapportant à la Lorraine. Le ou les lauréats devront être d'origine lorraine ou habiter l'un des quatre départements lorrains. Ce prix peut aussi récompenser un ouvrage sur l'histoire de la Lorraine ou un historien qui s'est distingué par ses études et ses publications sur des sujets lorrains.

Depuis 2014, la commission chargée de l'attribution de ce prix a créé un prix Sadler junior récompensant un jeune auteur.

Le prix lorrain Georges Sadler a été décerné pour la première fois en 1961. C'est Mme Marie-Thérèse Baudouin-Cunq qui l'a reçu pour son roman *Mais que le vent se lève*.

Les bourses et prix artistiques

Les bourses Sadler

Georges Sadler a aussi créé pour des étudiants du Conservatoire de Nancy et de l'École des Beaux-Arts de Nancy deux bourses renouvelables deux fois qui sont maintenant au nombre de quatre renouvelables une fois.

Chaque année, le directeur du Conservatoire régional du Grand Nancy sélectionne les dossiers d'élèves parmi les meilleurs de l'établissement. Une audition est ensuite organisée au conservatoire afin de choisir les deux meilleurs étudiants. Le jury est composé des membres de la commission des prix artistiques de l'Académie et placé sous la présidence du directeur de l'établissement. Pour obtenir son renouvellement, le lauréat doit fournir à l'Académie et à son rapporteur : une lettre indiquant la progression de ses études, les projets en cours, l'accord du directeur de l'établissement et l'avis de l'un de ses professeurs.

Pour l'École nationale d'art de Nancy (ENSA), le processus est un peu différent. Le directeur de l'école propose les deux meilleurs étudiants désignés par le jury qui délivre le Diplôme national d'arts plastiques (DNAP). Le renouvellement de la bourse peut être accordé aux lauréats à condition qu'ils continuent leurs études en cinquième année, jusqu'à l'obtention du

sociale puis de la Caisse nationale d'assurance-maladie et l'un des responsables de l'Association internationale de la Mutualité.

Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) ou qu'ils soient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Pour obtenir son renouvellement, le lauréat doit fournir à l'Académie et à son rapporteur une lettre indiquant la progression de ses études, les projets en cours, l'accord du directeur de l'établissement et l'avis de l'un de ses professeurs.

La première bourse Sadler a été décernée pour la première fois en 1973 à une élève de l'École des Beaux-Arts.

Prix artistique Henri Galilée

En 1965, Mme Henri Galilée a remis au musée des Beaux-Arts de Nancy 117 peintures et sculptures de la collection qu'elle a établie avec son mari au cours des années 1920 (Bonnard, Vallotton, Marquet, Modigliani) et a chargé l'Académie de Stanislas de l'exécution de ce legs. Elle a fait également un don à l'Académie, à charge pour elle de créer un prix qui est attribué tous les deux ans à un artiste peintre lorrain confirmé.

Prix d'architecture

Le prix d'architecture financé par la Caisse d'Épargne des Pays Lorrains a été créé à l'initiative de notre confrère Dominique Flon et de Jean-Charles Cochet, président du directoire de la Caisse d'Épargne. Il a été attribué pour la première fois le 21 janvier 1996, au titre de l'année 1995, après signature d'une convention entre l'Académie de Stanislas et l'École d'architecture alors dirigée par notre confrère Denis Grandjean.

Chaque année, l'équipe enseignante de l'École d'architecture présélectionne les cinq ou six meilleurs projets de fin d'études parmi ceux des différents domaines. Ces projets sont présentés par leurs auteurs à un jury composé des membres de la commission des prix artistiques de l'Académie et placé sous la présidence du directeur de l'établissement.

Prix Suzanne Zivi

Le dernier legs reçu par l'Académie de Stanislas est celui de Mme Suzanne Zivi décédée le 26 avril 2008. C'est le legs le plus important reçu par l'Académie après celui de Georges Sadler. L'Académie a été l'unique institution à caractère culturel à bénéficier de sa générosité. Nous lui en sommes particulièrement reconnaissants. Douze autres associations ou institutions à caractère social ont bénéficié de sa générosité.

La donatrice n'ayant pas formé de souhait particulier quant à la destination du prix, l'Académie a décidé qu'il servirait à distinguer chaque année trois jeunes universitaires ou chercheurs d'un établissement public, ayant à son actif le début d'une œuvre remarquable dans les domaines des sciences, des lettres ou du droit. Chaque année, le président de la commission du prix Suzanne Zivi adresse un courrier en septembre ou octobre à l'Université de Lorraine et aux EPST³, qui proposent des candidats parmi lesquels la commission choisit les trois lauréats.

Ponctuellement, la fondation Zivi peut contribuer à d'autres financements. C'est ainsi que la commission du prix Suzanne Zivi a décidé d'accorder cinq bourses de 500 € à des étudiants étrangers afin de leur permettre de participer au 11^e colloque international consacré aux emblèmes et qui se tiendra à Nancy en juillet 2017.

³ Les EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique) forment une catégorie particulière d'établissements publics, créée par la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique.

Le Grand Prix

En 1950, l'Académie de Stanislas a décidé de créer un Grand Prix attribué pour la première fois le 7 janvier 1951. Pierre Leblanc, directeur général de la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts, élu membre titulaire de notre compagnie en 1948, se chargea de mettre en place le financement de ce Grand Prix. En plus de la Société Nancéienne de Crédit Industriel, participèrent à ce financement la compagnie de Pont-à-Mousson, L'Est Républicain, Le Républicain Lorrain, M. Bernard Vilgrain, président de société, Électricité et Gaz de France (Nancy), la Société Solvay et C^{ie}, la Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe et Moselle, les Houillères du Bassin de Lorraine, l'Office Économique de l'Est, la Société Philips ERM, les Magasins Réunis, la Société des Aciéries et Tréfileries de Neuves Maisons et l'Imprimerie Berger-Levrault. L'Académie, grâce à Pierre Leblanc, réussit ainsi à fédérer autour de son Grand Prix tous les acteurs économiques du département et de la Lorraine. Cette belle unanimité s'est rapidement fissurée et les donateurs ont progressivement fait défaut sauf un, la Société Nancéienne de Crédit Industriel. En 1972, cette société a fusionné avec le Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine et la Banque Varin-Bernier, pour former la Société Nancéienne et Varin-Barnier, qui devint en 1976 la Société Nancéienne de Crédit Industriel et Varin-Bernier, puis en 1986 la Société Nancéienne Varin-Bernier ou SNVB. La SNVB devint ensuite le Crédit Industriel et Commercial ou CIC qui fait maintenant partie du groupe Crédit Mutuel. Le 22 octobre 1986, sous la présidence de notre confrère Henri Claude, une convention a été signée entre la SNVB et l'Académie de Stanislas, ce qui assure la pérennité du Grand Prix. Depuis cette date la SNVB et maintenant la banque CIC-Crédit Mutuel, que nous tenons à remercier publiquement, assurent fidèlement ce mécénat. Chaque année le président de notre compagnie propose au directeur de la banque, par un argumentaire écrit et oral, deux ou trois lauréats potentiels parmi les associations qui oeuvrent en Lorraine soit pour la conservation du patrimoine, soit pour la préservation de l'environnement soit dans le domaine social ou humanitaire, le choix définitif étant effectué par la banque en accord avec sa direction de Strasbourg. Ont été ainsi honorés ces dernières années : en 2016, l'Association des Amis des Prémontrés pour leur contribution à la restauration du chœur de l'abbatiale Sainte-Marie-Majeure ; en 2015, l'Atelier Mémoire Ouvrière pour son rôle dans la mise en valeur du patrimoine minier et industriel du bassin de Neuves-Maisons ; en 2014, Espoir 54 pour son soutien aux personnes en situation de handicap psychique sur les trois principaux pôles urbains de Meurthe-et-Moselle (Longwy, Lunéville et Nancy) ; en 2013, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine pour son rôle dans la préservation de la faune et de la flore ; en 2012, le cercle GAREN (Groupe d'Action et de Réflexion sur l'École de Nancy) ; en 2011, la Mission France Nancy de Médecins du Monde.

Conclusion

Pendant les trois décennies qu'il a passées en Lorraine, Stanislas Leszczyński a œuvré avec beaucoup d'énergie et de conviction à l'amélioration des conditions de vie des Lorrains. Le développement des sciences et des techniques et les progrès qui pouvaient en résulter lui semblaient le meilleur moyen pour élever le niveau de richesse du duché. Par l'attribution d'un prix scientifique annuel, la Société Royale encourageait les découvertes et contribuait ainsi à l'objectif du roi de Pologne. Stanislas pensait que la culture était un autre moyen d'élévation. La création d'une bibliothèque publique gérée par la Société Royale et l'attribution d'un prix annuel de lettres ont concrétisé cette idée.

L'Académie de Stanislas qui a succédé à la Société Royale suit cette tradition et lui donne maintenant un nouveau souffle et une nouvelle jeunesse dans un contexte de liberté très différent de celui imposé par Stanislas à la Société Royale. Aux traditionnels prix des sciences et des lettres que notre compagnie attribue toujours, se sont ajoutés des prix ou des bourses destinés à encourager de jeunes talents dans le domaine des arts (peinture, musique et design), dans le domaine de l'architecture ou encore dans le domaine de la médecine. Par son prix Suzanne Zivi, l'Académie encourage de jeunes chercheurs en lettres, droit ou sciences. Par son Grand Prix, notre compagnie a aussi à cœur de soutenir en Lorraine les grandes actions de conservation du patrimoine ou de protection de l'environnement, ainsi que les actions culturelles ou humanitaires. Enfin par ses prix de dévouement, l'Académie de Stanislas honore ceux qui ont fait preuve de courage ou se consacrent à leur prochain.

Nous adressons un immense merci aux nombreux donateurs et mécènes qui, par leur générosité, ont soutenu et soutiennent encore les prix et bourses décernés par l'Académie de Stanislas.